

Arrêté portant limitation de certains usages de l'eau

Moulins, le

Notre pays traverse une situation de sécheresse exceptionnelle et inédite. Le gouvernement a activé une cellule interministérielle de crise la semaine dernière. Dans ce contexte, madame la préfète a réuni, le 9 août, les membres du comité départemental de l'eau afin de présenter un point de situation sur les ressources en eau et les impacts de cette situation sur les différents usages dans le département de l'Allier. Cette sécheresse a d'ores et déjà des incidences notables sur les milieux et la biodiversité, sur la production d'énergie et sur l'agriculture. Concernant l'alimentation en eau potable, il n'est pas constaté à ce jour de difficultés majeures. Une vigilance accrue est nécessaire compte-tenu du niveau préoccupant de la ressource sur certains puits de captage.

Suite au comité départemental de l'eau, un renforcement du suivi et des mesures de restrictions a été décidé par madame la préfète :

- Un nouveau durcissement des mesures de restriction a été décidé, à compter du 12 août, avec le passage des bassins versants de l'Oeil et de l'Aumance et de l'Acolin en crise et le passage du bassin versant de la Besbre en alerte renforcée. Une carte départementale présentant la situation des différents bassins versants est annexée au présent communiqué de presse. L'arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de l'Allier sera affiché en mairie, consultable sur le site www.allier.gouv.fr et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Les restrictions sont détaillées par usage et par type d'utilisateur dans le tableau annexé au présent communiqué de presse.
- Des opérations de contrôles du respect des restrictions en vigueur seront réalisées.
- Compte-tenu de la situation particulièrement préoccupante des retenues de Naussac et Villerest qui assurent le soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier et de la décision du comité de gestion des retenues de Naussac et Villerest et des étiages sévères d'abaisser le débit de soutien d'étiage à Gien, madame la préfète sera amenée, selon l'évolution de la situation, à placer en crise les bassins versants de l'Allier et de la Loire, après constatation du seuil de crise. En l'absence de précipitations notables, celui-ci pourrait être franchi dans les prochains jours.
- Les services de l'État assureront un suivi renforcé de la situation des ressources et des impacts sur les usages.

Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Les gestionnaires de captage d'alimentation en eau potable sont invités à signaler sans délai à l'ARS et à la DDT d'éventuelles difficultés.
- Le comité départemental de l'eau se réunira, autant que nécessaire, si la situation continue à se dégrader.

Madame la préfète en appelle au civisme de l'ensemble des usagers de l'eau. Au-delà du respect des restrictions en vigueur, la plus grande sobriété dans l'usage quotidien de la ressource est plus que jamais nécessaire pour faire face à la situation exceptionnelle que nous connaissons et en limiter les impacts.

**Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS